

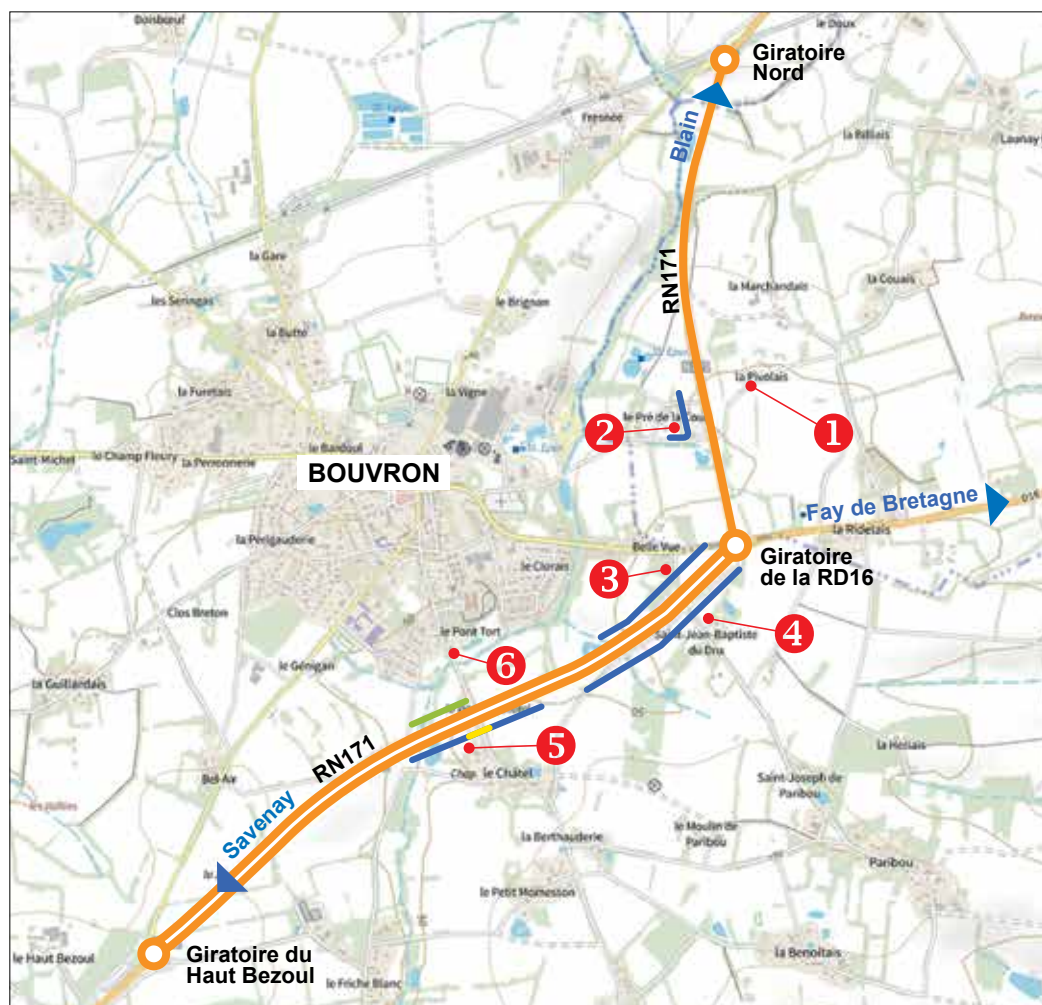
Les PROTECTIONS ACOUSTIQUES : points de mesure et résultats*

POINT DE MESURE	JOUR 6h > 22h	NUIT 22h > 6h
	Mesures en dB(A)**	
1	44,9	35,5
2	48,7	34,9
3	53,2	43,9
4	48,2	38,2
5	52,3	41,4
6	48,4	41,2

— MERLON ACOUSTIQUE
— MERLON PAYSAGER
— ÉCRAN

* Valeurs recalées sur le trafic moyen journalier estimé en 2035.

** Le dB(A) est utilisé pour mesurer les bruits environnementaux. La lettre A correspond au seuil de l'audition humaine.



Les POINTS de mesure

Les six points de mesure sont positionnés derrière les protections acoustiques réalisées, afin d'évaluer leur efficacité et au plus proche de la route, pour obtenir les mesures des habitations les plus exposées.

La campagne de mesures de bruit, pour le contrôle des niveaux en façade des habitations riveraines, a eu lieu entre le 12 et le 19 octobre 2021.

La MÉTHODE

Les mesures ont été réalisées dans le respect des normes de mesures de bruit avec notamment une mesure toutes les secondes, sur au moins 24 heures, avec un microphone placé à 2 m en avant de la façade la plus exposée. Le capteur est placé au point le plus haut de la façade.

Le TRAITEMENT des données

Pour ne pas fausser les résultats, les périodes de mesures associées à la présence de bruits parasites (animaux, conversations...) ont été retirées des calculs. De plus, les protections acoustiques ayant été dimensionnées pour le trafic à horizon 2035, les résultats ont été recalés sur l'estimation du trafic moyen journalier en 2035, avec une différence de moins de 1 dB notée avec les mesures actuelles.

Les RÉSULTATS

L'étude menée a permis de montrer que les protections acoustiques mises en place sont bien conformes aux prescriptions de l'étude acoustique préalable et que les niveaux sonores, en façade des habitations riveraines, respectent pleinement les seuils réglementaires.

Pour en savoir plus :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>
Rubrique Infrastructures de transport et aménagement

Pour contacter la DREAL par mail :

rn171-deviation-bouvron.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr

Cette lettre d'information est publiée par la DREAL Pays de la Loire.
Conception, rédaction et réalisation : MD Conseil et associés
Crédits photographiques : DREAL Pays de la Loire